

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-1264

Rés. N° 2023-XXX : Il est proposé par
appuyé par
et unanimement résolu
que le **projet de règlement N° 2023-1264** modifiant le règlement de
lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :

- créer une nouvelle catégorie de lots à l'intérieur d'un corridor riverain, soit les lots non adjacents à un lac ou à un cours d'eau;
- définir les normes minimales de lotissement pour les lots à l'intérieur d'un corridor riverain non adjacents à un lac ou à un cours d'eau;

soit adopté et signé tel que ci-après reproduit et qu'il soit soumis à la consultation publique qui sera tenue le **16 octobre 2023 à 19 h 50**, à la salle du conseil, située au 5^e niveau de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-1264

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le présent règlement modifie le règlement lotissement N° 2015-845 tel que ci-après mentionné.

ARTICLE 2 Le tableau 1 intitulé « Normes minimales de lotissement » de l'article 29 est modifié afin d'y ajouter les lignes suivantes au bas du tableau :

Lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain non adjacent à un lac ou un cours d'eau			
Lot riverain desservi	Voir tableaux 2 et 3	Voir tableaux 2 et 3	45 m
Lot riverain partiellement desservi	3 000 m ²	30 m	S/O
Lot riverain non desservi	5 000 m ²	60 m	S/O

Le tableau 1 tel que modifié est reproduit en annexe du règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

ANNEXE 1 – ARTICLE 2

Normes minimales de lotissement

	Superficie	Largeur	Profondeur
Lot situé à l'extérieur d'un corridor riverain			
Lot desservi	Voir tableaux 2 et 3	Voir tableaux 2 et 3	Voir tableaux 2 et 3
Lot partiellement desservi	2 000 m ²	30 m	S/O
Lot non desservi	4 000 m ²	50 m	S/O
Lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain			
Lot riverain desservi	Voir tableaux 2 et 3	Voir tableaux 2 et 3	45 m
Lot riverain partiellement desservi	3 000 m ²	40 m	75 m
Lot riverain non desservi	5 000 m ²	60 m	75 m
Lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain non adjacent à un lac ou un cours d'eau			
Lot riverain desservi	Voir tableaux 2 et 3	Voir tableaux 2 et 3	45 m
Lot riverain partiellement desservi	3 000 m ²	30 m	S/O
Lot riverain non desservi	5 000 m ²	60 m	S/O